



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

ELECTIONS LEGISLATIVES des 30 JUIN et 7 JUILLET 2024

ARRÊTÉ 32-2024-06-11-00001

fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures

LE PRÉFET,

Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code électoral,

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Dépôt des candidatures

Les déclarations de candidature, obligatoires pour chaque tour de scrutin, doivent être déposées à la préfecture du Gers, au bureau des élections et de la réglementation, aux dates et heures suivantes :

↳ pour le premier tour de scrutin :

**du mercredi 12 juin au samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et le dimanche 16 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

↳ en cas de second tour de scrutin :

le lundi 1^{er} juillet 2024 à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes, jusqu'à 17h00 et le mardi 2 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le dépôt des candidatures interviendra sur rendez-vous uniquement, pris en téléphonant à l'un des numéros suivants :

[05-62-61-43-80](tel:05-62-61-43-80) / [05-62-61-43-76](tel:05-62-61-43-76)

La déclaration de candidature doit être déposée personnellement à la préfecture du Gers, par le candidat ou son remplaçant.

Article 2 – Etat récapitulatif des candidatures

La liste des candidats et de leurs remplaçants, enregistrée pour chaque circonscription électorale, sera établie selon l'ordre résultant du tirage au sort qui aura été effectué à la préfecture du Gers, Salle de l'Intendant d'Etigny, le **dimanche 16 juin 2024 à 18h30**, après la clôture du dépôt des candidatures, en présence des candidats ou leurs représentants dûment mandatés.

Article 3 – Mise en application

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 11 JUIN 2024

Le Préfet

Laurent CARRIÉ

